

No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 8 JUIN 2015, À 19 h 30, AU 19, AVENUE  
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Claude Martel	Maire
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Léa Thibault	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

**SONT ABSENTS :**

M.	Sébastien Langlois	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Karine Otis	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Lorna Pineault	Greffière

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI  
2015**

**Considérant qu'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2015, à 19 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Yvon Boudreau

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 25 mai 2015, à 19 h, au 19, avenue Marquette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Rés. 2015-123

Rés. 2015-124



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2015-121 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC, SECTION LOCALE BAIE-COMEAU

Rés. 2015-125

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2015-15, d'approuver l'entente intervenue entre le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Baie-Comeau et la Ville de Baie-Comeau relativement au renouvellement de la convention collective de travail de quatre ans, s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2017, et d'autoriser le maire et la directrice des ressources humaines à signer la convention collective. Cette résolution abroge ainsi la résolution 2015-121.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

#### 5.1 Règlement 2015-865 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage;

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 20 avril 2015;

**Considérant** que l'adoption du présent projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 20 avril 2015;

**Considérant** que l'assemblée publique présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 7 mai 2015;

**Considérant** que l'adoption d'un deuxième projet de règlement a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 19 mai 2015;

**Considérant** que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Rés. 2015-126

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Yvon Boudreau

D'adopter le Règlement 2015-865 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

### 7. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2015-127

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault



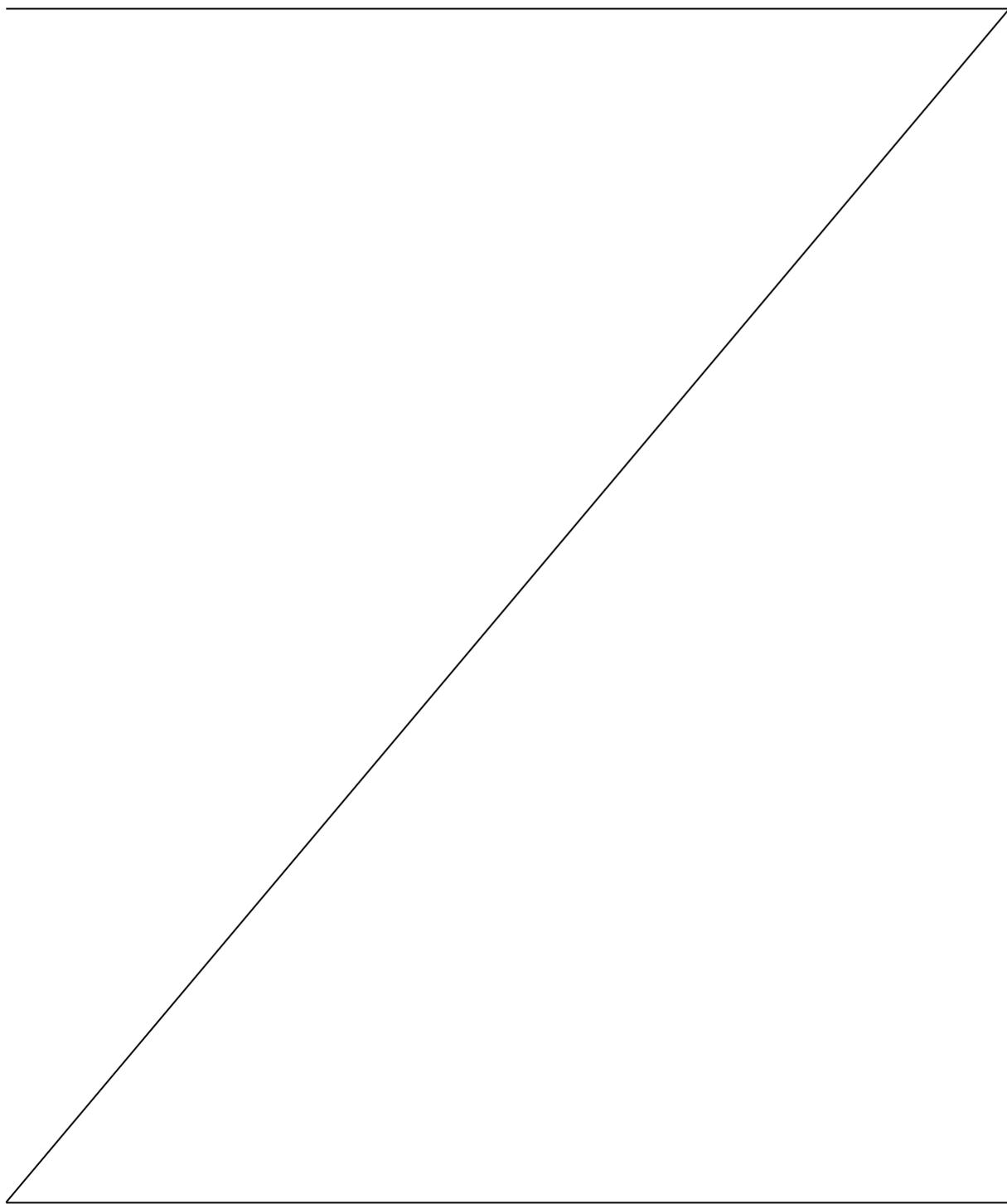
## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 19 h 38.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
**CLAUDE MARTEL**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**LORNA PINEAULT**  
**GREFFIÈRE**





# Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

